



Message concernant le supplément I au budget 2017

du 22 mars 2017

Le message et le projet d'arrêté concernant le supplément I au budget 2017 ont été approuvés par le Conseil fédéral le 22 mars 2017.

Ce message est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi¹.

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:
www.efv.admin.ch/efv/fr/home > Documentation > Rapports financiers > Crédits supplémentaires

24 octobre 2017

Administration fédérale des finances

¹ En application de l'art. 23 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1), la publication dans la Feuille fédérale du message concernant le supplément I au budget se limite à la mention du titre et au nom de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu, conformément à l'art. 13, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512).

